

# CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 25 AOUT 2010 A 20H30

## Procès verbal

Étaient présents : RAFFIN J.Claude - SELTZER Nicole - THEOLIER Thierry - SIMON Christian - COSTA Françoise - MASOCH Gérard - RATEL Chantal - THOMAS Louis - FACON Christian - PIEPER Anne - LETT Xavier - DA LAMA Marie – PARAZ Nathalie – BOTTE Géraldine - BILLOIR Julien - BENI Elodie - CHIAPUSSO Aline - DEBERNARDI Bernard - BREIT Magali.

Procurations : CHEVALLIER Sabine à RAFFIN J.Claude - GRAVIER François à RATEL Chantal - DERVAUX Catherine à BOTTE Géraldine - FRIQUET Claude à PARAZ Nathalie - GROS Isabelle à CHIAPUSSO Aline - LAGLERA Dora à COSTA Françoise - LANFREY Claudine à DEBERNARDI Bernard.

Absents excusés : PERRI René.

=====

Monsieur Christian FACON est désigné comme secrétaire de séance.

Avec l'accord du Conseil, Monsieur le Maire ajoute à l'ordre du jour :

- ✓ Création d'un emploi pour les services périscolaires dans le cadre de la mesure de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

=====

L'approbation du procès verbal du Conseil Municipal précédent du 28 juillet 2010 est reportée au prochain conseil car plusieurs conseillers n'ont pu en prendre connaissance.

### I. AFFAIRES FONCIERES

#### Cession foncière commune / M. et Mme COMBET Georges et déclassement du domaine public du délaissé de la rue du Cheval Blanc au droit de leur propriété

Les époux COMBET, propriétaires à Valfréjus d'une habitation située 900 rue du Cheval Blanc, sollicitent l'achat de terrains communaux à proximité de leur propriété au lieu-dit « Le Charmaix Ouest ».

Il s'agit :

- Des parcelles cadastrées section F n°2086p-2105p-2319 et 2321p 2330p, parcelles du domaine privé de la commune.
- Du délaissé de la rue du Cheval Blanc à déclasser du domaine public.

La vente interviendra à raison de 75 € le m<sup>2</sup> aux frais exclusifs des acquéreurs.

La superficie concernée, de l'ordre de 270m<sup>2</sup> sera déterminée par un document d'arpentage.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette cession et ce déclassement.*

### II. AFFAIRES FINANCIERES

#### Tarifs du columbarium

Suite à l'installation du nouveau columbarium (pyramide), il convient d'ajouter deux tarifs à celui existant (emplacement pour 4 urnes : 340 € pour 30 ans, BP 2010) :

Emplacement pour 1 urne : 120 € pour 30 ans

Emplacement pour 2 urnes : 200 € pour 30 ans

Le jardin du souvenir est, quant à lui, destiné à la dispersion des cendres.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces nouveaux tarifs.*

#### Demande de subvention et de dérogation pour travaux anticipés relatifs à la sécurisation du chemin Ferdinand Buisson

Le 6 mars 2010, des blocs se sont détachés de la falaise et se sont propagés jusqu'à l'Arc en traversant le chemin Ferdinand Buisson. Certains se sont immobilisés en amont du chemin privé de la propriété SICARD. Il est urgent de procéder aux travaux de sécurisation.

Les visites du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) accompagné du RTM (Service de Restauration des Terrains de Montagne) ont permis de recenser deux secteurs avec des enjeux importants :

- Secteur 1 : Chemin d'accès propriété SICARD – Chemin Ferdinand Buisson et bâtiment de la halte garderie.

- Secteur 2 : Chemin Ferdinand Buisson et garages privés.

Les travaux de sécurisation consisteront à la mise en place d'écrans de filet pare-blocs de classe 5, et à la réalisation de purges manuelles ponctuelles sur le secteur 2, pour un montant estimé à 66.873 € hors taxes.

La commune sollicite le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat, pour des subventions contribuant au financement de ces travaux, ainsi qu'une dérogation pour pouvoir les démarrer dès le mois de septembre 2010.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve ces travaux, sollicite les subventions précitées et la dérogation pour le démarrage anticipé des travaux et s'engage à prélever la somme nécessaire sur le budget 2010.*

### III. AFFAIRES DIVERSES

#### Autorisation de régler des frais et honoraires d'avocat et de faire agir l'assurance protection juridique des agents (affaire Police Municipale)

Le 11 août 2009, un agent de la Police Municipale a reçu des menaces par l'intermédiaire de graffitis sur la voie publique. Suite à un dépôt de plainte de l'agent concerné, cette affaire sera prochainement jugée le 11 octobre 2010 à Albertville.

Il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à régler les frais et honoraires d'avocat et à faire agir l'assurance protection juridique des agents qui les prendra en charge.

*Le Conseil, à l'unanimité, accorde cette autorisation au Maire et désigne Maître C. ANXIONNAZ, Avocat à Chambéry, pour représenter l'agent municipal de la Commune de Modane dans cette affaire.*

#### Avenant n°1 à la convention entre la commune de Modane et la SFTRF relative à l'utilisation des terrains de l'ancienne carrière SOCAMO

La commune a signé le 26 octobre 2007 avec la SFTRF, une convention autorisant cette dernière à utiliser les terrains dont la commune est propriétaire sur le site de l'ancienne carrière SOCAMO, pour la mise en dépôt des matériaux de creusement de la galerie de sécurité du tunnel routier du Fréjus. Cette convention définissait les modalités de gestion et d'aménagement du site, selon les différentes phases des travaux, en vue de permettre par la commune l'exploitation d'une décharge de classe 3 (déchets inertes) en parallèle avec le stockage des déblais rocheux issus du creusement.

La SFTRF est la bénéficiaire de l'arrêté préfectoral du 17 mars 2010 autorisant une installation de stockage de déchets inertes au sein de laquelle la décharge provisoire exploitée sous la responsabilité de la commune de Modane, d'un volume de 6000 m3 par an, doit s'inscrire.

En conséquence, il est nécessaire de prévoir un avenant précisant et transférant à la commune les conditions d'exploitation définies dans l'arrêté préfectoral : nature et volume des déchets admis, suivi et contrôles.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à le signer.*

Un bilan des premiers mois d'exploitation de cette décharge communale sera fait à l'automne, permettant de répondre notamment aux inquiétudes de Monsieur THOMAS sur la redevance.

#### Convention de location de terrains AFP Modane Périphérie/Commune

Depuis plusieurs mois la commune sollicite la SFTRF et l'entreprise RAZEL pour améliorer la sécurité rue du Lavoir.

La SFTRF et RAZEL ont étudié la réalisation d'une piste en bordure du ruisseau du St-Antoine entre le pont (D1006) et la carrière SOCAMO.

Dans un premier temps la SFTRF proposait que la commune soit maître d'ouvrage et que la SFTRF finance la moitié de la piste.

La proposition actuelle est que la totalité de la piste soit sous la responsabilité et financée par la SFTRF, la commune se chargerait de mettre à disposition les terrains.

Ces terrains sont en majorité gérés par l'AFP « Modane Périphérie », il convient de passer une convention de location entre la commune et l'AFP, le montant proposé est de 0,39 €/m<sup>2</sup> et par an.

Pour une piste d'environ 350 m de long, cela représente environ 1200 €.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.*

#### Délibération de principe pour projet de centrale solaire : SOREA-MTA

La SOREA (SOciété des REgies de l'Arc), après discussion avec le Musée de la Traversée des Alpes propriétaire du fort du Replaton et des terrains à proximité, a déjà fait réaliser une étude de faisabilité pour l'installation d'une centrale solaire par cellules photovoltaïques.

La puissance de cette centrale est estimée à 1000 MWatt.

La SOREA assurerait l'investissement (3,5 M€) et le fonctionnement.

Cette centrale se situerait sur la zone des baraquements actuels.

Le projet pourrait s'étendre sur quelques parcelles privées ou communales.

Les parcelles communales pourraient être cédées à MTA ou louées.

La redevance d'occupation est de 1000 € / ha et / an au minimum.

Il conviendra d'adapter le PLU pour permettre ce projet « développement durable ».

Lors de la discussion, il est souligné que la commune devra être vigilante sur l'incidence paysagère et environnementale du projet, notamment la prise en charge de l'installation en fin de vie. L'ensemble de ces aspects devra être confronté aux impacts fonciers, économiques, financiers (budget communal). Monsieur Xavier LETT suggère d'étudier la participation de la commune à la Société d'Economie Mixte.

*Le Conseil, à l'unanimité, approuve l'avant projet présenté, sous réserve des conclusions des études détaillées, donne mandat au Maire pour réaliser les éventuelles cessions immobilières et négocier les redevances. Il l'autorise à représenter la commune dans les procédures et négociations à mener et à engager la procédure de modification ou de révision du PLU qui pourrait être nécessaire.*

#### Convention de location Caserne du Lavoir (dossier présenté pour information)

M. MARTIN-FARDON, exploitant agricole, utilise la caserne du Lavoir depuis 2003.

Depuis cette date, l'aménagement de ce bâtiment avait été réalisé en grande partie par l'AFP et par l'exploitant. Par contre ces locaux n'étaient pas aux normes.

La commune a acquis ce bâtiment en 2006 et a investi en 2009 et en 2010 pour améliorer les conditions de vie et d'exploitation de M. MARTIN-FARDON et de son personnel.

Il convient de régulariser cette occupation par une convention de location.

La prise en charge des investissements réalisés en propre par M. MARTIN-FARDON (salle de fabrication, installation de lombricompostage) fait l'objet de dispositions particulières en cours de mise au point. Dès lors que celles-ci seront arrêtées, le dossier sera présenté au Conseil Municipal pour délibération.

#### Création d'un emploi aux services périscolaires dans le cadre de la mesure de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)

Des mesures gouvernementales pour réduire le nombre de demandeurs d'emplois, aident les collectivités qui proposent des contrats à durée déterminée entre 6 mois et 24 mois.

Un agent vient de démissionner de son poste à la cantine et à la garderie scolaires. Il est indispensable de le remplacer d'urgence pour la rentrée scolaire. Il est proposé de créer un emploi en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) qui bénéficie d'une prise en charge par l'Etat pouvant atteindre 90% environ du salaire, et de l'exonération de la plupart des charges sociales. L'agent démissionnaire bénéficiait déjà de ce dispositif.

Le CAE a une durée maximale de 2 ans mais est conclu par période de 6 mois reconductible.

Le recrutement de cet emploi se fera par l'intermédiaire du Pôle Emploi de St-Jean de Maurienne.

*Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un emploi dans le cadre de la mesure de Contrat d'Accompagnement à l'Emploi pour encadrer la cantine, la garderie et les services périscolaires.*

***Fin du Conseil Municipal à 21h30.***

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Madame G. BOTTE propose la création d'une nouvelle commission destinée à étudier la mise en place d'un Conseil Municipal de jeunes et fait appel aux conseillers volontaires pour y participer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

A Modane, le vingt-cinq août deux mille dix.

A Modane, le 2 septembre 2010

Le Maire,

J.Claude RAFFIN